

PROJET D'ETABLISSEMENT
2012 - 2016

Responsables du projet :

Brigitte EIGLIER, Présidente

Pascale JACQUELIN, Directrice

Le projet, c'est ce que l'on a l'intention de faire. Le GIAPATS se doit d'inscrire l'avenir du CFA des Métiers du social et son développement dans un projet d'établissement.

La formation par la voie de l'apprentissage, fondée sur l'interaction permanente entre deux lieux de formation, l'école et l'entreprise, est pour nous une voie de formation pertinente dans le paysage de la formation initiale, un facteur important de la professionnalisation des jeunes.

Le projet du CFA des Métiers du social, pour les cinq années à venir, va s'attacher à élaborer une réponse aux besoins de la politique régionale en matière de formation par la voie de l'apprentissage et aux besoins des employeurs du secteur social et médico-social et aux publics visés. Il engage différents acteurs et particulièrement les employeurs et/ou leurs branches professionnelles, le Conseil Régional, le GIAPATS, les UFA, la DRJSCS, les SAIA.

Le document présente le CFA des Métiers du social, un diagnostic du projet 2007-2011, les axes de progrès fixés et enfin les moyens humains, matériels et financiers.

Au-delà de ce document de référence, nous souhaitons que la démarche projet crée une dynamique participative des différentes parties prenantes dans sa mise en œuvre.

Nous remercions chacun pour leur contribution apportée.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I - Présentation générale | 3 |
| - Le GIAPATS, association gestionnaire du CFA | 4 |
| - Le CFA régional : Un réseau de 5 Unités de formation par apprentissage pour une proximité avec les jeunes et les employeurs et une meilleure couverture territoriale | 5 |
| - Le pilotage et la concertation | 6 |
| - Le partenariat | 7 |
| | |
| II - L'évaluation du projet du GIAPATS 2007 - 2011 | 8 |
| - Priorité n°1 : Développer l'offre de formation | 9 |
| - Priorité n°2 : Réorganiser la structuration du GIAPATS | 10 |
| - Priorité n°3 : Valoriser l'apprentissage par des actions de communication et de sensibilisation..... | 11 |
| - Priorité n°4 : Mettre en œuvre une pédagogie de l'apprentissage et mutualiser les méthodes et outils | 12 |
| | |
| III - Les axes de progrès 2012 - 2016..... | 14 |
| - Le projet associatif et la gouvernance du GIAPATS..... | 15 |
| - Priorité n°1 : Démarrer la démarche qualité RE.S.E.A.U | 16 |
| - Priorité n°2 : Poursuivre le développement de l'offre de formation, intensifier l'accès à la qualification par l'apprentissage dans le secteur social et médico-social | 17 |
| - Priorité n°3 : Améliorer la participation des différents acteurs dans le fonctionnement du CFA | 20 |
| - Priorité n°4 : Promouvoir et garantir une pédagogie de l'apprentissage reconnue et innovante | 22 |
| | |
| IV - Les moyens humains, matériels et financiers 2012 - 2016 | 23 |
| - Le développement des moyens humains | 24 |
| - Le développement des moyens logistiques et matériels | 24 |
| - Le financement des formations ouvertes par la voie de l'apprentissage et ressources du GIAPATS | 25 |
| Glossaire | 27 |

I - Présentation générale

Le GIAPATS, association gestionnaire du CFA

Le GIAPATS (Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social) a pour objet la gestion du CFA des Métiers du social de la région Paca. Créé en Avril 2000 à l'initiative exclusive des instituts de formation en travail social de la région Paca, il s'est progressivement structuré en intégrant les représentants employeurs des branches professionnelles du secteur social et médico-social, en modifiant ses statuts le 16 décembre 2011.

Soucieux de développer une dynamique professionnelle participative, son conseil d'administration est composé désormais de représentants de personnes morales des instituts de formation nommément désignés et des représentants d'employeurs des branches professionnelles en tant que membres délibératifs et des directions des Instituts de formation en tant que membres consultatifs.

Son fonctionnement est régi par ses statuts et son règlement intérieur. Sa politique s'appuie sur les textes législatifs et à travers un partenariat avec le Conseil Régional eu égard aux orientations prises en matière de formation. Il travaille en lien étroit avec les OPCA des branches professionnelles et tient compte des dispositions prises dans le cadre des négociations des partenaires sociaux.

Le projet du GIAPATS s'inscrit dans le cadre **du droit à l'éducation pour tous, et de la réglementation de l'apprentissage** : livre II de la sixième partie du code du travail, et les dispositions légales applicables aux centres de formation d'apprentis et du renouvellement de la convention quinquennale 2012-2016 signée avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Le GIAPATS est aussi engagé avec le Conseil Régional et les branches professionnelles dans un contrat de progrès mis en place par le Conseil Régional.

L'association a pour but de :

- Promouvoir et développer l'apprentissage pour l'ensemble des métiers du travail social et médico-social en gérant le CFA des Métiers du social
- Valoriser auprès des jeunes les formations des métiers du social et du médico-social, leur favoriser l'accès à l'emploi et les insérer
- Coopérer avec les acteurs publics et privés participant au développement de l'apprentissage du secteur social et médico-social
- Mettre en œuvre le dispositif d'apprentissage nécessaire et organiser la responsabilité juridique, pédagogique et financière des formations

Le projet du GIAPATS vise à :

- Répondre aux besoins de recrutement des employeurs et de formation, d'insertion des jeunes sur l'ensemble du territoire régional
- Associer les employeurs et les maîtres d'apprentissage au processus de qualification des futurs professionnels et développer la coopération entre les deux pôles de formation : entreprise et centre de formation

- Valoriser la spécificité de l'apprentissage et de sa pédagogie, qui utilise les savoir-faire, l'expérience acquise en situation de travail pour étayer, donner du sens à la formation, aux concepts, aux principes et aux règles

Le GIAPATS s'adresse en priorité :

- Aux jeunes de 18 à 25 ans révolu ou sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés
- A tous les employeurs du secteur social et médico-social, privé commercial, privé à but non lucratif, public

Le siège social de l'association est au 41 la Canebière 13001 Marseille. Le GIAPATS dispose de deux bureaux et d'une salle de réunion. L'équipe de salariés du CFA « hors les murs » est composée de trois personnes :

- Une directrice (32 heures)
- Une comptable (17,5 heures)
- Une assistante (35 heures)

L'expertise, de nettoyage et de maintenance informatique sont externalisées.

Le CFA régional : Un réseau de 5 Unités de Formation par Apprentissage pour une proximité avec les jeunes et les employeurs et une meilleure couverture régionale

Le CFA des Métiers du social est un CFA « hors les murs ». Il est labélisé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-sociale à but non lucratif.

Il s'appuie, pour développer son projet, sur des instituts de formation en travail social agréés et autorisés par leurs administrations de contrôle et qui par délégation, assurent la responsabilité pédagogique de la mise en œuvre des formations qui leur sont confiées, dans le cadre d'une convention passée avec le CFA. Ces instituts de formation sont des Unités de Formation par Apprentissage (UFA) du GIAPATS.

Les apprenti(e)s du GIAPATS sont accueillies pour suivre leur formation dans les locaux des instituts de formation en fonction du choix de l'apprenti(e) et de l'employeur. Les effectifs au 31 décembre 2011 sont de 237 apprenti(e)s.

Le CFA des Métiers du social met en œuvre son projet avec le concours des moyens humains, matériels, logistiques des instituts de formation partenaires. Cette mise en œuvre se fait en harmonie avec les projets d'établissement des instituts.

Le CFA a 5 UFA sur la région Paca :

- l'Institut d'Enseignement Supérieur du Travail Social (IESTS)
- l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (IMF)
- l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Paca Corse (IRFSS Croix-Rouge Française, site d'Ollioules)
- l'Institut Régional du Travail Social Paca et Corse (IRTS)
- l'Institut Supérieur Marseille Cadenelle (ISMC)

Ces 5 UFA réalisent les formations par la voie de l'apprentissage sur les départements des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes, du Vaucluse, et du Var.

Il existe 7 sites de formation : 4 sur Marseille, 1 sur Montfavet, 1 sur Ollioules et 1 sur Nice. Aujourd'hui le CFA en lien avec ses UFA proposent **six formations à la carte de formation régionale**, de niveaux de formation différents :

- De niveau III : Éducateur Spécialisé, Éducateur de Jeunes Enfants, Assistant de Service Social, Conseiller en Économie Sociale Familiale
- De niveau IV : Moniteur Éducateur
- De niveau V : Aide Médico-Psychologique

Le pilotage et la concertation

Les instances règlementaires

Le Conseil de perfectionnement

Il se réunit trois fois par an. Il est composé de représentants d'administrateurs du GIAPATS, des responsables des UFA, des référents apprentissage des UFA, du Conseil régional, des SAIA d'Aix-Marseille et de Nice, des délégués apprentis, de la DRJSCS, de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée, à but non lucratif (salarié/employeur).

Les comités de liaison

Dans chaque UFA, un comité de liaison est mis en œuvre trois fois par an. Des référents apprentissage sont nommés par les Directeurs des Instituts de formation dans chaque UFA. Il est composé d'au moins 3 participants désignés par l'institut de formation (la direction de l'institut de formation, le référent apprentissage, un représentant pédagogique) et 3 participants désignés par le conseil de perfectionnement (la direction du CFA, un représentant employeur et/ou un maître d'apprentissage, un représentant administrateur et/ou d'apprenti).

Les instances propres à l'organisation du GIAPATS

Le comité technique des Directeurs

Des comités des Directeurs CFA/UFA sont organisés à l'initiative du GIAPATS afin de traiter des questions stratégiques et pédagogiques (stratégies d'ouverture de formation à la carte régionale des formations et de développement, protocole d'admission des apprenti(e)s, règlement intérieur du CFA, outils communs aux UFA, formation des maîtres d'apprentissage, plan de suivi et d'évaluation du projet d'établissement ...). Il se réunit au moins 4 fois par an.

Le groupe des responsables pédagogiques et/ou administratifs et financiers

Selon les thématiques à traiter et notamment sur les questions pédagogiques, les Directeurs désignent pour assister à ces comités, les responsables pédagogiques des différentes UFA. Le but de ces réunions est de partager les pratiques professionnelles et outils développés dans chacune des UFA pour les mutualiser et améliorer la pédagogie de l'apprentissage ainsi que créer une culture commune GIAPATS.

Le partenariat

La direction du CFA est membre du réseau, lié à l'apprentissage, de l'ARDIR.

Le CFA fait partie d'un groupe de travail national des CFA « hors les murs » du secteur sanitaire, social et médico-social, CFA labélisés par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée, à but non lucratif (réseau de 11 CFA spécialisés).

Il est le partenaire des branches et organisations professionnelles : de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée, à but non lucratif et de l'OPCA UNIFAF et leurs délégations régionales ; de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation de la branche des acteurs du lien social et familial ; du Syndicat National des Établissements et Résidences privés pour Personnes Âgées ; de la Fédération Hospitalière de France, région PACA.

Il travaille en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et les Services Académiques de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA d'Aix-Marseille et de Nice).

Il est en lien avec les missions locales et l'École de la 2^{ème} chance sur Marseille.

Interrégionale Interfédérale d

Il est aussi adhérent à l'Union es Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de la région Paca et Corse (URIOPSS) et au Syndicat National des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (SYNEAS).

II - L'évaluation du projet du GIAPATS 2007 - 2011

L'évaluation est réalisée à partir des objectifs fixés dans le projet d'établissement 2007-2011 (document de Novembre 2006).

Priorité n° 1 : Développer l'offre de formation

Les points forts

Le GIAPATS a ouvert, de 2008 à 2012, par la voie de l'apprentissage, les formations progressivement sur différents sites de formation.

Aux formations d'Éducateur Spécialisé et de Moniteur-Éducateur développées dans un 1^{er} temps à Marseille, se sont ajoutées les formations d'Éducateur de Jeunes Enfants, d'Aide Médico-Psychologique, d'Assistant de Service Social, et enfin de Conseiller en Économie Sociale Familiale.

Les effectifs du GIAPATS se sont développés. En 2007 les effectifs sont de 204 apprenti(e)s, en 2011 le GIAPATS accueille 237 apprentis. Les ouvertures de la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants et d'Aide Médico-Psychologique ont permis une diversification des employeurs d'apprenti(e)s en intégrant de plus en plus d'employeurs du secteur public, privé lucratif et associatif hors de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée, à but non lucratif.

Les points à améliorer

Les formations prévues dans le projet 2007-2011 d'Auxiliaire de Vie Sociale, Technicien d'Intervention Sociale et Familiale, d'Éducateur Technique Spécialisé n'ont pas été présentées à l'ouverture de la carte régionale, comme celles des formations CAFERUIS, CAFDES, DEIS de niveau II et I.

Malgré le développement de l'offre des formations, les effectifs des formations et particulièrement pour les formations d'Aide-Médico-Psychologique, d'Assistant de Service Social ne sont pas suffisants pour constituer des classes dédiées. Quand les effectifs sont insuffisants dans une UFA, les apprenti(e)s sont en formation avec les étudiants/élèves en voie directe avec un parcours de formation adapté ou en formation avec les stagiaires en formation en alternance (contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, congé individuel de formation...).

Une des causes repérée du manque d'effectif pour ces deux formations est le financement par les employeurs, du coût de la formation (car les employeurs concernés sont issus majoritairement du secteur public ou privés à but lucratif) en plus du coût du poste.

L'objectif du CFA des métiers du social et du médico-social est de former aux métiers du secteur en proposant des formations qui répondent aux besoins et enjeux des employeurs.

Le GIAPATS devra accroître ses effectifs dans les formations déjà inscrites à sa carte régionale et développer une meilleure couverture territoriale (l'apprentissage n'existe pas par exemple sur les départements du 04 et 05).

Il envisagera en lien avec le schéma régional des formations sanitaires et sociales du Conseil Régional et les besoins des branches, les autres formations à ouvrir.

Dans le projet du CFA 2012-2016, une des priorités sera de mieux identifier les métiers en tension, les besoins et problématiques territoriales des employeurs du secteur social et médico-social afin de développer son offre de formation et intensifier l'accès à la qualification par l'apprentissage dans le secteur social et médico-social sur l'ensemble du territoire Paca.

Priorité n° 2 : Réorganiser la structuration du GIAPATS

Les points forts

Le 23 février 2010, le Conseil d'Administration du GIAPATS, gestionnaire du CFA des Métiers du social décide de mieux structurer son fonctionnement et d'accentuer sa dynamique de développement. Le développement de l'apprentissage et les exigences de qualité de fonctionnement des CFA en général et du CFA des métiers du social en particulier, requièrent une nouvelle organisation du GIAPATS gestionnaire du CFA. Une structure permanente de gestion et de coordination est créée, installée dans de nouveaux locaux. Une nouvelle équipe est recrutée.

La gestion du CFA est centralisée et consolidée. Le GIAPATS met en œuvre des procédures administratives et financières de pilotage. Il centralise les dossiers d'inscription, vise les contrats d'apprentissage et informe, aide les employeurs dans leur démarche avec les différentes Chambres de Commerce et d'Industrie des départements concernés, élabore, suit, facture les conventions de formation avec les employeurs. Il conseille les jeunes et les employeurs sur le dispositif de l'apprentissage et les spécificités du statut de « salarié apprenti ».

Il développe et anime en concertation avec les UFA, des instances de coordination, comités techniques des directeurs, groupes des responsables pédagogiques.

Il est l'interlocuteur privilégié des différents partenaires impliqués dans le dispositif apprentissage (Conseil Régional, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, CCI, branche du secteur social et médico-social, Éducation Nationale, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, employeurs, instituts de formation, apprentis...).

En décembre 2010, le CFA ouvre sa 1^{ère} campagne de collecte de la taxe d'apprentissage.

En janvier 2011, le GIAPATS modifie ses statuts afin d'intégrer de nouveaux administrateurs, représentants de plusieurs branches professionnelles et particulièrement la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée, à but non lucratif.

L'IRFSS Croix-Rouge Française d'Ollioules intègre également le Conseil d'Administration. Le GIAPATS est alors composé : de 15 administrateurs représentant les associations gestionnaires des instituts de formation en travail social en région Paca et de 5 administrateurs dont 3 représentants les employeurs d'UNIFED, 1 du SYNERPA et 1 de la FHF.

Les points à améliorer

Le projet 2012-2016 aura pour priorité de conforter la place des employeurs du secteur social et médico-social au sein du Conseil d'Administration afin de sécuriser le développement de l'apprentissage. Il s'agira aussi de renforcer ses relations avec l'ensemble des organisations professionnelles pour devenir un partenaire reconnu du monde professionnel.

Le CFA poursuivra le travail d'amélioration et de consolidation des procédures de pilotage.

Afin de contribuer au développement du GIAPATS, de venir en aide aux employeurs dont le coût de la formation n'est pas pris en charge, le Conseil Régional n'abondant pas au budget du CFA, la recherche de financement par la collecte de la taxe d'apprentissage s'intensifiera.

Priorité n° 3 : Valoriser l'apprentissage par des actions de communication et de sensibilisation

Les points forts

Le 20 novembre 2007, le GIAPATS organise un colloque sur le thème de « l'apprentissage dans les métiers du social » : mode d'emploi et perspectives. 135 participants se mobilisent autour de cette journée.

Le CFA promeut les métiers du travail social et les formations par la voie de l'apprentissage. Sa communication s'appuie à la fois sur chaque UFA (site internet, mise en place de portes ouvertes, participation à des forums, salons...) et sur ses propres actions. En 2010, 2011, une 1^{ère} action est réalisée avec les instituts de formation afin que leurs sites internet existant fassent mieux ressortir l'apprentissage (onglet apprentissage) et diffusent des informations fournies par le GIAPATS.

Début 2010, une 1^{ère} plaquette de présentation du GIAPATS est produite et diffusée par le CFA et un document d'informations générales sur les contrats d'apprentissage est mis à la disposition des jeunes et des employeurs du secteur, ainsi qu'aux acteurs de l'orientation et l'emploi (missions locales par exemple) afin d'être mieux repéré comme entité propre.

Le CFA participe seul ou avec ses UFA à des salons, Métierama, salon de l'apprentissage et de l'alternance de l'Étudiant à Marseille, à des forums mis en place par les missions locales. Il participe pour être mieux identifié et promouvoir ses activités à des journées organisées par ses partenaires : UNIFAF Paca, URIOPSS paca et corse. Il diffuse de l'information notamment en produisant des articles dans les publications de l'URIOPSS paca et corse, de la DRED d'UNIFAF, auprès de l'ensemble de leurs adhérents.

Il participe avec l'UNAFORIS à la journée nationale sur l'apprentissage de la CPNE FP de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée, à but non lucratif.

Il intervient auprès des jeunes en préformation dans les instituts de formation en travail social ou à l'école de la 2^{ème} chance pour présenter le GIAPATS et l'apprentissage dans les métiers du social et du médico-social.

Les points à améliorer

En 2012-2016, le GIAPATS diffusera des informations à partir d'outils de communication finalisés et adaptés : plaquette et site internet.

Il recensera avec les instituts de formation et les branches professionnelles les différents salons, forums de l'orientation, de la formation et de l'emploi, portes ouvertes... afin de d'arrêter ses choix stratégiques de participation.

Priorité n°4 : Mettre en œuvre une pédagogie de l'apprentissage et mutualiser les méthodes et outils garants d'une équité

Pour le CFA, il est important qu'un process commun soit arrêté pour une équité de traitement des jeunes accueillis.

Une des missions du CFA est de mutualiser et harmoniser les process administratifs et pédagogiques spécifiques à l'apprentissage tel qu'ils peuvent se décliner dans la relation entre l'apprenti(e), l'employeur et l'UFA. Chaque UFA valorise ses options pédagogiques et peut par la mutualisation, les optimiser en s'enrichissant de celles des autres.

Le CFA est une plateforme pédagogique offrant la possibilité aux équipes pédagogiques impliquées dans chaque UFA de penser les particularités pédagogiques de l'apprentissage et de créer des outils d'accompagnement et de suivi communs au GIAPATS. Le GIAPATS est à l'initiative de ces réunions d'échange et de réflexion. Elles ont permis d'élaborer un protocole commun d'admission des apprenti(e)s, d'organiser les sélections communes du GIAPATS, de choisir les sujets communs aux épreuves.

Le CFA a aussi une mission de conseil auprès des UFA et de veille sur le dispositif de l'apprentissage, en particulier sur le rappel de la réglementation de l'apprentissage (code du travail, code de l'éducation).

Les points à améliorer

L'apprentissage implique plusieurs acteurs : l'employeur, le maître d'apprentissage, le référent apprentissage de l'UFA ou les responsables pédagogiques des formations ouvertes par apprentissage, le référent de la formation des maîtres d'apprentissage. Cette dynamique, pour être efficace, repose sur un projet pédagogique commun à l'employeur et au(x) CFA/UFA et sur des outils de circulation de l'information entre les partenaires : documents de liaison adaptés...

Le CFA prévoyait dans son projet 2007-2011 la mise en œuvre d'outils pédagogiques : le livret d'apprentissage, un référentiel d'évaluation, un carnet de bord support d'analyse de pratique.

En 2012-2016, les outils et particulièrement le livret d'apprentissage, outil de coordination de l'ensemble des acteurs doit être révisé et mis en place dans l'ensemble des UFA en l'aménageant pour être opérationnel et renseigné par l'employeur ou le maître d'apprentissage, et le référent apprentissage/responsable pédagogique.

Un meilleur suivi des heures de formation déléguées aux employeurs prévues dans le dispositif sera (co)construit (UFA/CFA) et effectif grâce à une fiche de recueil d'informations commune aux UFA.

Il en sera de même pour les visites en établissement employeur qui pourront faire l'objet d'un guide et d'une fiche synthétique, compte rendu des entretiens et évaluation de la formation en établissement employeur.

III - Les axes de progrès 2012 - 2016

Le projet associatif et la gouvernance du GIAPATS

Les différentes priorités définies comme axes de progrès 2012 - 2016 dans le projet d'établissement du CFA s'inscrivent de façon plus générale dans le cadre du projet associatif du GIAPATS.

C'est à travers le projet associatif que se pensent et se construisent la stratégie, les actions et les pratiques envisagées dans le projet d'établissement.

Pour « revisiter » son projet associatif, ses orientations politiques, la place des différentes parties prenantes au projet et enfin sa gouvernance, le GIAPATS mettra en place un groupe de travail, constitué d'administrateurs volontaires, et animé par un tiers, spécialisé dans ce type d'accompagnement.

Pour affirmer un positionnement identitaire plus fort et pour accompagner le développement du CFA, la démarche réinterrogera les fondements de l'association, sa composition, la place et le rôle des administrateurs et des salariés, les valeurs portées...

Les statuts de l'association ainsi que son règlement intérieur pourront être révisés afin d'assurer une meilleure représentativité des employeurs et des différentes branches professionnelles concernées et ainsi conforter leurs places dans le développement de l'apprentissage et dans la formation sur le terrain employeur.

Priorité n° 1 : Démarrer la démarche qualité RESEAU

Objectifs visés :

- Améliorer de façon continue la qualité du service rendu par le CFA des Métiers du social et les UFA concernées en partant du référentiel qualité RE.S.E.A.U.
- Mettre en place de nouvelles pratiques et outils partagés avec les UFA

Résultats attendus :

- Un diagnostic d'un consultant, audit sur les UFA
- Des actions d'amélioration continue de la qualité du service rendu par le CFA

Suivi et évaluation de la mise en œuvre :

- Le groupe de pilotage établit chaque année un échéancier de réalisation des actions
- L'évaluation annuelle détermine les priorités et l'échéancier n+1

| Actions priorité n° 1 | Moyens priorité n° 1 | Calendrier prévisionnel |
|--|---|---------------------------------------|
| Solliciter le Conseil Régional pour entrer dans la démarche | Renseigner le dossier de candidature et établir la lettre de motivation | Dernier trimestre 2013 |
| Organiser la 1 ^{ère} phase de diagnostic avec le Conseil Régional et les cinq UFA concernées | Rencontre des consultants retenus par le Conseil Régional et organisation de la mise en œuvre du diagnostic | À déterminer avec le Conseil Régional |
| Mettre en place un groupe de pilotage de la démarche afin que l'ensemble des parties prenantes du dispositif apprentissage soit impliqué (UFA, représentants employeurs, représentants apprentis, DRJSCS...) | Réunions des acteurs et participation au groupe de pilotage mis en place par la direction du CFA en lien avec le consultant proposé par le Conseil Régional | A déterminer |
| Planifier, mettre en œuvre et suivre les actions d'amélioration | Rechercher un stagiaire en formation Master 1 ou 2 spécialisé dans les démarches qualités Réunions par UFA | Années 2015 2016 |

Priorité n° 2 : Poursuivre le développement de l'offre de formation, intensifier l'accès à la qualification par l'apprentissage dans le secteur social et médico-social

Objectifs visés :

- Identifier les métiers en tension, les besoins et les problématiques des employeurs dans le secteur
- Informer et motiver les employeurs et les branches professionnelles qui ne sont pas encore sensibilisés à la formation par l'apprentissage
- Proposer à tous les jeunes une voie d'accès à la qualification alternative à la voie directe sous statut scolaire
- Faire reconnaître la valeur ajoutée de la formation par l'apprentissage

Résultats attendus :

- Tendre, pour les formations ouvertes à la carte régionale, vers les effectifs conventionnés (classes dédiées)
- Ouvrir de nouvelles formations à la carte régionale en réponse aux besoins des employeurs

Suivi et évaluation de la mise en œuvre :

- Le comité technique des directeurs établit chaque année un échéancier de réalisation des actions
- L'évaluation annuelle détermine les priorités et l'échéancier n+1

| Actions priorité n° 2 | Moyens priorité n° 2 | Calendrier prévisionnel |
|---|--|---|
| Promouvoir l'apprentissage auprès des candidats potentiels | Recenser avec les UFA les salons, les forums de l'orientation, de la formation et de l'emploi, portes ouvertes et définir ensemble des choix stratégiques de participation Participer aux salons, forums... | A préciser en fonction des dates des salons et des forums |
| Intervenir auprès des jeunes en formation de préparation aux sélections | Définir avec les instituts de formation proposant ces préparations aux sélections des dates d'intervention pour présenter la voie de l'apprentissage | En fonction des calendriers de formation des instituts |

| | | |
|---|--|---|
| Rencontrer les employeurs et les maîtres d'apprentissage du CFA | Planification avec les UFA de 2 ½ journées annuelles de rencontre en début et fin d'année pour évaluer les points positifs et négatifs | Novembre et juillet de chaque année |
| Promouvoir l'apprentissage auprès des employeurs du secteur et consolider les effectifs des formations déjà ouvertes à la carte | Établir avec les UFA un diagnostic territorial des employeurs du GIAPATS et mettre en place des plans d'action sur les territoires pour le développement Organiser une journée d'étude régionale sur l'apprentissage dans le travail social, temps fort à destination des employeurs du secteur social et médico-social en partenariat avec les UFA, et des témoignages des branches professionnelles déjà impliquées, d'employeurs d'apprenti(e)s, de maîtres d'apprentissage, d'apprenti(e)s et de formateurs Organiser avec des organisations professionnelles existantes (FEGAPEI, ADC, URIOPSS...) des rencontres pour présenter le dispositif, les aides Rencontrer l'UDES pour revoir la question de l'apprentissage en lien avec la création de l'OCTA UNIFORMATION | 1 ^{er} trimestre 2014 A déterminer avec les UFA Fin 2013 - début 2014 |
| Ouvrir de nouvelles formations à la carte régionale TISF, DEIS CAFERUIS | Analyse des besoins des employeurs sur ces projets avec les UFA, les employeurs potentiels Prise en compte du nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales de la Région | 2015 2016 |
| Arrêter avec la DR CPNE FP de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif une stratégie de collaboration et de communication | Réaliser une communication annuelle sur l'activité du CFA en s'appuyant sur les outils de communication de la DR CPNE FP Planifier des RDV dans le cadre des réunions de la DR CPNE FP Participer avec UNIFAF aux journées des adhérents et diffuser la plaquette | Fin décembre 2013 Janvier 2014 A déterminer A déterminer en lien avec UNIFAF |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Développer une communication ciblée</p> | <p>Diffusion de la nouvelle plaquette du GIAPATS</p> <p>Ouverture du site internet, diffuser l'information sur le nouveau site</p> <p>Mettre à jour le site</p> | <p>Régulièrement</p> <p>2013</p> <p>Régulièrement en fonction de l'actualité et de la réglementation</p> |
| <p>Publications dans les revues spécialisées des formations ouvertes par le GIAPATS</p> | <p>Choix des revues (Directions, Union sociale, Lien social, L'Étudiant, ONISEP, ...)</p> | <p>Chaque année à partir de 2014</p> |

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| Améliorer la participation des délégués apprenti(e)s dans le Conseil de Perfectionnement du GIAPATS et renforcer leur implication dans le dispositif | Étudier avec chaque UFA les modalités d'élection des délégués des apprenti(e)s | 1 ^{er} semestre 2014 |
| | Constituer une liste de délégués apprenti(e)s (coordonnées, email) et la diffuser à l'ensemble des délégués pour favoriser les échanges | |
| | Réunir les délégués d'apprenti pour les informer de leur rôle et fonction dans le Conseil de Perfectionnement | |
| | Revoir les circuits de communication et d'information afin de favoriser leur présence aux Conseils de Perfectionnement | 2 ^{ème} semestre 2014 |

Priorité n°4 : Promouvoir et garantir une pédagogie de l'apprentissage reconnue et innovante

Objectifs visés :

- Garantir une approche pédagogique spécifique partagée entre les UFA qui vise à promouvoir la plus value de l'apprentissage
- Créer ou améliorer des outils d'accompagnement et de suivi des apprenti(e)s pour mieux définir et contractualiser les progressions, le suivi et l'évaluation de la formation
- Créer un collectif apprentissage et développer la coopération entre les acteurs

Résultats attendus :

- Un séminaire d'échanges de pratiques professionnelles et de réflexion autour de la pédagogie de l'apprentissage
- Un projet pédagogique du CFA (co)construit
- Des outils d'accompagnement et de suivi

Suivi et évaluation de la mise en œuvre :

- Le comité technique des directeurs établit chaque année un échéancier de réalisation des actions
- L'évaluation annuelle détermine les priorités et l'échéancier n+1

| Actions priorité n° 4 | Moyens priorité n° 4 | Calendrier prévisionnel |
|--|--|---------------------------|
| Mise en place d'un Séminaire inter UFA pour les Référents apprentissage des UFA du GIAPATS et/ou responsables pédagogiques impliqués | 2 jours de séminaire par an animé par un 1/3 extérieur | A déterminer avec les UFA |
| Élaborer le projet pédagogique du CFA (ou cahier des charges portant création d'une UFA) Créer et ou améliorer les outils existant du CFA : livret d'apprentissage, référentiel des activités professionnelles, fiche navette de récupération des vécus en établissement employeur pour les visites en entreprise | Constitution d'un groupe de travail composé des référents apprentissage/responsables pédagogiques et de représentants maître d'apprentissage volontaires sous l'impulsion de la Direction du GIAPATS et des Directeurs des UFA | 2015 - 2016 |

IV - Les moyens humains, matériels et financiers 2012- 2016

Le développement des moyens humains

Le choix d'une création d'un CFA « hors les murs » a favorisé une gestion économique et financière durable. En effet, le CFA s'appuie sur les infrastructures, des moyens logistiques, pédagogiques et humains existants au sein des instituts de formation partenaires.

Cependant, le développement du nombre d'apprentis et la recherche de la qualité dans le dispositif du GIAPATS exige un suivi administratif, financier et pédagogique des jeunes, des employeurs et des UFA plus important et des charges de personnel supplémentaires.

La dirigeance du projet du GIAPATS pour les 5 ans à venir s'appuie sur une équipe professionnelle du CFA composée aujourd'hui de trois personnes. Cependant, elle mobilise aussi les compétences des personnels des UFA. Pour répondre à ses ambitions de développement et d'amélioration de ses prestations, l'équipe du CFA et les référents apprentissage des UFA devront mettre en œuvre des actions et faire évoluer leurs compétences pour répondre aux exigences de qualité.

Il sera sans doute nécessaire d'augmenter les temps de travail du poste de la direction et de la comptable et d'étoffer l'équipe du CFA, compte tenu de l'augmentation des charges de travail administrative, pédagogique et financière. L'étude de la création d'un poste d'agent de développement dans le cadre de l'aide régionale dégressive sur 3 ans pourra être envisagée.

Il faudra aussi redéfinir avec les UFA, les charges des personnels impliqués dans le dispositif apprentissage. Comme le rappelait, l'audit ORCOM de Mars 2012, le CFA en coordination avec les UFA devra tendre vers une meilleure lisibilité des coûts de formation. Un travail collectif avec les UFA sur les clés de répartition des charges devra se faire pour améliorer cette lisibilité.

Le développement des moyens logistiques et matériels

Les moyens logistiques et matériels du CFA devront nécessairement évoluer pour répondre aux exigences régionales et favoriser la démarche de développement durable en matière d'environnement.

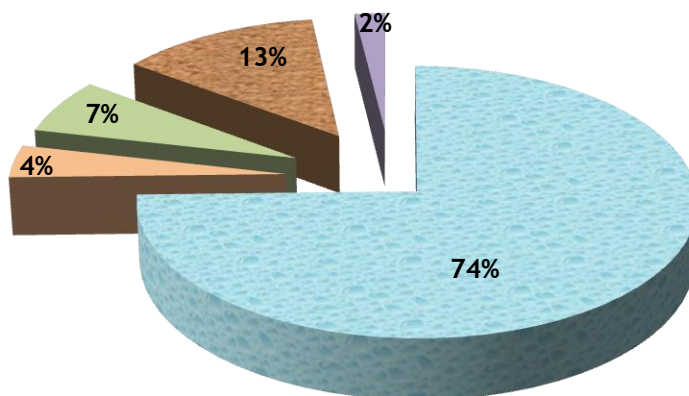
Concernant le matériel informatique, il s'agirait d'acheter au moins un nouvel ordinateur portable et un fixe. Des demandes de subvention au titre des équipements seraient envisagées auprès du Conseil Régional.

Le dernier audit ORCOM faisait apparaître une gestion des apprentis à améliorer notamment dans l'exploitation des remontées d'informations des UFA. Pour améliorer sa gestion des effectifs et faciliter le travail du personnel du CFA et des UFA, pour répondre aux différentes enquêtes du Conseil Régional, du SAIA, de la DIRECCTE Paca..., le CFA envisage l'achat d'un logiciel de gestion administrative et

pédagogique des apprentis, outil de pilotage en réseau dans les UFA dédié à l'apprentissage, outil permettant un meilleur suivi de l'absentéisme, des heures de formation réalisées, des ruptures...

Le financement des formations ouvertes par la voie de l'apprentissage et les ressources du GIAPATS

Répartition des financements par type d'employeur
sur un total de 256 apprentis (effectif CFA au 31/12/2012)



- Employeurs associatifs branche Sanitaire Sociale et Médico sociale privée à but non lucratif
- Employeurs associatifs branche des acteurs du lien Social et Familial
- Employeurs associatifs autres branches
- Employeurs secteur public
- Employeurs secteur privé lucratif (taxe d'apprentissage)

Les ressources du GIAPATS sont liées aux effectifs d'apprentis accompagnés et depuis 2011, pour UNIFAF, aux heures de formation effectivement réalisées. Ce fait fragilise la gestion du GIAPATS.

Actuellement, le CFA prélève sur l'ensemble des financements des formations, 9% de frais de gestion aux UFA pour son fonctionnement. Ces frais de gestion ne pourront être augmentés pour pallier les charges supplémentaires de fonctionnement. Conformément à ses engagements de développement et d'amélioration de ses prestations, et aux exigences de qualité envers les jeunes, les employeurs et les UFA, le GIAPATS se doit de rechercher d'autres sources de financement (collecte de la taxe d'apprentissage, Conseil Régional, OPCA, employeurs) pour consolider son fonctionnement car les actions qualitatives du projet qui sont planifiées doivent être réalisées quelque soit l'évolution quantitative de l'activité du GIAPATS.

Le CFA devra revoir avec le Conseil Régional et en lien avec le développement du budget de fonctionnement du GIAPATS nécessaire à la mise en œuvre de la qualité exigée, les moyens de financement complémentaires possibles car les différentes actions envisagées dans ce projet d'établissement mobiliseront particulièrement les personnels du CFA et des UFA.

GLOSSAIRE

ADC : Association des Directeurs Certifiés
ARDIR : Association Régionale des Directeurs de CFA
CAFDES : Certificat d’Aptitude aux Fonctions de Directeur d’Établissement Social ou de Service
CAFERUIS : Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Encadrement et de Responsable d’Unité d’Intervention Sociale
CFA : Centre de Formation d’Apprentis
CPNE-FP : Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif
CPNEF : Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial
DEIS : Diplôme d’État en Ingénierie Sociale
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi
DRED : Direction Recherche Études et Développement
FEGAPEI : Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles
FHF : Fédération Hospitalière de France
GIAPATS : Groupement d’Intérêt Associatif pour la Promotion de l’Apprentissage en Travail Social et Médico-social
OCTA : Organismes Collecteurs de la Taxe d’Apprentissage
ONISEP : Office National d’information sur les Enseignements et les Professions
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
RE.S.E.A.U : Responsabilité Sociale et environnementale
SAIA : Service Académique de l’Inspection de l’Apprentissage
SYNEAS : Syndicat des Employeurs Associatifs Action Sociale et Médico-sociale
SYNERPA : Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées
TISF : Technicien de l’intervention Sociale et Familiale
UDES : Union des Employeurs de l’Économie Sociale et Solidaire
UFA : Unité de Formation par Apprentissage
UNIFAF : Fonds d’assurance formation de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-sociale
UNIFED : Union des Fédérations et Syndicats Nationaux d’Employeurs sans but lucratif du secteur Sanitaire, Médico-social et Social
UNIFORMATION : OPCA de l’Économie Sociale
URIOPSS : Union Inter-régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux